

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Souscrit par :

Prénom NOM : _____

Nationalité : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

(ci-après dénommée le « Participant »)

Au bénéfice de :

LOUIS VUITTON MALLETIER, une société anonyme au capital de 21.119.700 euros immatriculée au registre du commerce de Paris sous le n°318 571 064, dont le siège social est situé 2 rue du Pont Neuf, 75001 Paris,

(ci-après dénommée « LVM »)

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

LOUIS VUITTON MALLETIER développe fabrique et vend dans le monde entier, sous la marque Louis Vuitton ® dont elle est propriétaire, des articles de voyage, bagages, maroquinerie, prêt-à-porter et accessoires de luxe et de très haute qualité.

Le Participant a décidé de participer au Jeu Concours « Unlock the Future of Luxury » ayant lieu du 25 septembre 2015 au 27 septembre 2015, organisé par LVM en partenariat avec la société BeMyApp (ci-après le « Prestataire ») ayant pour objectif le développement d'un prototype applicatif sur un thème imposé et dans un temps limité (ci-après le « Projet »).

Dans ce contexte, LVM souhaite préserver la confidentialité des Informations qu'elle est amenée à communiquer au Participant ou dont il a connaissance à cette occasion pour les besoins du Projet et/ou à l'occasion du Projet.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, LE PARTICIPANT S'ENGAGE A CE QUI SUIT :

1/ Le Participant accepte de considérer comme confidentielle et s'engage à ne pas divulguer à des tiers, à titre onéreux ou gratuit, et sous quelle que forme que ce soit, toute information, connaissance ou donnée de quelque nature que ce soit, notamment, base de données, dessins, photographies, signes distinctifs, créations, spécifications, échantillons, rapports, listes de clients, les études, les résultats, et de manière générale toutes Informations techniques, financières, économiques, marketing, commerciales (ci-après « les Informations ») qui lui aura été communiquée, révélée ou acquise, sous quelle que forme que ce soit, par LVM. A compter de la date de signature du présent engagement (ci-après l'« Engagement »), les obligations contractées par le Participant au titre de celui-ci s'appliquent à toutes les Informations divulguées avant ou après cette date.

Le Participant s'engage également à (i) préserver la confidentialité et ne pas divulguer à des tiers l'existence du présent Engagement et (ii) ne pas utiliser directement ou indirectement les Informations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, pour tout autre objet que celui de la réalisation du Projet.

Par ailleurs, le Participant s'engage à respecter les règles et obligations en vigueur sur les sites concernés de LVM auxquels le Participant aurait accès (notamment, toutes obligations relatives à l'hygiène, la sécurité et/ou la confidentialité).

2/ Pour l'exécution du présent Engagement, ne seront pas considérées comme confidentielles :

- (i) les informations déjà en possession du Participant à la date de leur communication, sans que le Participant soit tenu d'une obligation de confidentialité à leur égard et pour autant qu'il puisse apporter la preuve écrite d'une telle possession personnelle antérieure ;
- (ii) les informations qui sont à la date de signature du présent Engagement, ou deviendront postérieurement à celle-ci, publiquement connues, sans violation des dispositions du présent Engagement par acte ou omission du Participant ;
- (iii) les informations divulguées par un tiers en droit de les divulguer ;
- (iv) les Informations devant être divulguées par application de la loi et/ou d'une décision d'une autorité compétente, sous réserve et dans la mesure où le Participant informe préalablement et autant que possible LVM au sujet de cette divulgation. Le Participant s'engage également, dans l'hypothèse où il est obligé de divulguer des Informations en vertu de la présente clause à ne révéler que la portion d'Information requise d'être divulguée de par la loi ou l'autorité compétente.

La charge de la preuve de ces exceptions sera supportée par le Participant, étant entendu que seules les preuves écrites seront opposables à LVM.

- 3/** Sont considérés comme tiers, aux termes des dispositions ci-dessus, toutes les personnes morales autres que LVM et le Prestataire, ainsi que toutes les personnes physiques autres que le Participant, les membres du personnel permanent de LVM et du Prestataire qui sont amenées de par leurs fonctions dans le cadre du Projet à avoir connaissance des Informations.
- 4/** Le Participant sera tenu d'indemniser LVM pour tous dommages causés par l'inexécution et/ou la mauvaise exécution des obligations souscrites au titre du présent Engagement.
- 5/** Le Participant s'engage à prendre toutes les précautions utiles permettant de préserver la sécurité des Informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées ou endommagées.

Enfin, et immédiatement à l'issue du Projet, le Participant s'engage, à tout moment et sur simple demande, au choix de LVM, à :

- remettre à LVM l'ensemble des supports contenant les Informations divulguées ou mise à disposition
- détruire lesdits supports et justifier auprès de LVM d'une telle destruction

Le Participant s'engage par ailleurs à effacer de tout système de traitement ou de conservation des données, les Informations qui y auraient été entrées et à en justifier par écrit à LVM à première demande.

- 6/** Si pour les besoins de la préparation et/ou réalisation du Projet, le Participant doit accéder aux systèmes d'Informations de LVM, LVM communiquera au Participant des identifiants de connexion uniques, attribués exclusivement au Participant. Le Participant s'engage à n'utiliser les identifiants de connexion que sur les environnements et pour les actions strictement nécessaires au Projet. Les identifiants de connexion étant personnels et non-cessibles, le Participant demeure responsable de toute action menée au moyen de ces identifiants de connexion.
- 7/** Le présent Engagement n'a pas pour objet et ne saurait être interprété comme conférant des droits ou obligations autres que ceux relatifs au respect de la confidentialité et de la sécurité des Informations. A ce titre, il est plus particulièrement précisé que (i) les Informations sont et resteront la propriété exclusive de LVM, (ii) LVM reste libre de contracter ou ne pas contracter avec le Participant pour la réalisation du Projet et de déterminer les Informations qu'il souhaite communiquer ou révéler au Participant, (iii) le présent Engagement ne confère aucune exclusivité au Participant eu égard au Projet et/ou à sa réalisation, et (iv) la préparation et/ou la réalisation du Projet ne confère au Participant aucun droit de propriété intellectuelle sur les produits, les marques ou autres signes distinctifs appartenant à LVM, toute utilisation de ces marques ou signes distinctifs hors des limites de la stricte exécution et la réalisation du Projet, étant constitutive d'actes de contrefaçon.
- 8/** Par ailleurs, le Participant n'est pas autorisé à mentionner le nom de « Louis Vuitton » et plus généralement toute marque, logo ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à LVM à titre de référence à l'égard

des tiers tant vis-à-vis de ses clients, prospects, fournisseurs que des médias ou du public, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de LVM.

- 9/** Le présent Engagement prend effet le jour de sa signature par le Participant et restera en vigueur pour une durée de deux (2) ans. Le présent Engagement prévaut sur tout autre engagement, accord ou clause antérieurs ou contraires, stipulés par le Participant au bénéfice de LVM au titre de la préparation et/ou de la réalisation du Projet.
- 10/** Si le Participant est amené à utiliser, pour la réalisation et/ou la préparation du Projet une quelconque technique, un quelconque procédé et/ou objet et plus généralement toute création, à laquelle des droits de propriété intellectuelle pourraient être ou sont attachés, le Participant s'engage à garantir LVM contre tout recours de tiers du fait d'atteintes portées à ses droits.
- 11/** Le Participant ne pourra se substituer un tiers dans l'exercice de tout ou partie de ses droits et obligations définis au présent Engagement, sans l'autorisation préalable et écrite de LVM. Le Participant s'engage expressément à ne pas sous-traiter, ni céder tout ou partie de ses obligations résultant de la réalisation du Projet, sans l'accord préalable et écrit de LVM.
- 12/** Le présent Engagement est régi par le droit français. Tout litige naissant à l'occasion ou en suite du présent Engagement et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les Parties sera réglé par les Tribunaux de Paris.

Fait à _____, le _____
en deux exemplaires originaux

Pour le Participant
